

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Délibération n°

2021066

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h45).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Guénaél LE CAM, Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

OJ n°10 : Régularisation de la cession des parcelles cadastrées AS n°76 & n°77 Impasse Eyheralde

Rapporteur, Monsieur Le Maire :

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

Considérant la délibération du conseil municipal du 28 juin 1990, autorisant la vente d'une parcelle de 266m² du lotissement Eyheralde, propriété de la commune de Bassussarry, au profit de M & Mme LABEDAN, pour le prix de 29 500 francs,

Considérant que depuis lors, aucun acte de vente n'a été signé entre les parties pour acter le transfert de propriété,

Considérant la nécessité de régulariser cette situation, et de céder les parcelles figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AS	76	BORDENAVE	200m ²
AS	77	BORDENAVE	66m ²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de vendre les parcelles cadastrées section AS n°76 & 77 pour une superficie totale de 266m² à M & Mme LABEDAN Philippe et Sylvie, propriétaires de la parcelle voisine cadastrée AS n°78 ;

Actualise le prix de vente de vingt-neuf mille cinq-cent-francs (29 500 francs) à quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-cinq centimes (4 497.25€) ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, tout acte relatif à cette cession.

Fait à Bassussarry le 30 juin 2021,

Le Maire,
Michel LAHORGUE

